



Rupture abusive période d'essai

Par f10zekat

Bonjour à tous,

Je viens vous demander votre aide quand à une situation que je vis actuellement. En effet voici un an que je suis en difficulté avec une grosse société de prestation. voici quelques détails :

- 7 Juin 2019 : Signature d'un CDI avec l'entité parisienne de la société pour un début de contrat le 7 Octobre 2019

- 7 Octobre 2019 : Signature d'un avenant pour repousser ma date d'entrée dans l'entreprise au 21 Octobre 2019

- 21 Octobre : Placé en intercontrat faute de mission à me proposer

- 12 Novembre : Début d'une mission en interne, ordre de me rendre quotidiennement dans les locaux de la société à Chaville qui se situent à 1h30 et 150 km de chez moi (Itinéraire congestionné en permanence ce qui rallongeait mon temps de trajet de 1h30 à 2h30, pour un total de 5 heures de route et 300 km par jour). Mes managers m'ont certifié rechercher une mission pour moi et de ce fait je devais rester chez eux. La mission en interne consisté à faire du e-learning sans preuve à apporter de l'avancée du travail.

- 17 Décembre : réception d'une lettre de rupture de période d'essai qui devra prendre effet dans les deux semaines suivantes. J'enverrai aussitôt une lettre de rupture de période d'essai à mon tour par fierté.

Je prends la décision de déménager sur Toulouse sur les conseils de la dite société et suis mis en relation avec les équipes de l'entité sud-ouest de la société.

J'enchaîne les différents entretiens, ils semblent apprécier mon parcours et ma manière de réfléchir.

- 28 Février : Signature d'un contrat de travail qui doit prendre effet le 18 Mai

A partir de ce moment j'enchaîne une 20 aine de rdv ce qui m'occupe bon nombre de mes journées à titre gratuit. L'objectif de ces rdv est de trouver moi-même une mission pour démarrer le travail le 18 Mai.

- 22 Avril : Je reçois un avenant qui repousse ma date d'entrée dans les effectifs de l'entreprise au 6 Juillet 2020.

- 20 Juillet : Par téléphone, on me demande de réaliser un travail en interne qui ne rentre absolument pas dans mon domaine de compétences mais que j'accepte tout de même par envie de prouver ma motivation, on me confie un pc pour accomplir ma tâche. Ce travail est à rendre le 27 Juillet.

- 24 Juillet : je suis notifié de la rupture de ma période d'essai et reçois le courrier le 29 Juillet.

Je suis particulièrement énervé et frustré de cette situation, j'ai l'impression de m'être fait mené en bateau et d'avoir perdu une année de ma vie.

Je n'ai jamais pu montrer mes capacités à travailler, je n'ai jamais été envoyé sur une mission client. J'ai sacrifié de nombreux mois de salaire en espérant pouvoir commencer une activité dans cette société.

Pour moi le préjudice est réel, pensez vous qu'il est envisageable d'entamer une action en justice ?

Les deux lettres de rupture de période d'essai comporte la mention : " Cet essai ne nous ayant pas donné satisfaction, nous avons le regret de vous informer, par la présente, que nous avons décidé de mettre un terme à notre collaboration".

En espérant que vous pourriez m'aider, merci d'avance.